



Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité 2010

La législation municipale indique que le maire doit faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et brosser un portrait de la situation financière de la municipalité. Ce rapport présente également les paramètres qui guideront le conseil dans l'établissement du budget de l'année 2011.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2010

En 2010, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- ⇒ Obtention de quatre fleurons pour l'embellissement continu de notre village par l'amélioration des éléments d'interprétation et l'aménagement paysager;
- ⇒ L'amélioration de la sécurité des individus et des biens;
- ⇒ L'entretien préventif de nos infrastructures routières et la suite de la réfection du mur de la rue *Horatio-Walker*;
- ⇒ Le dépôt de la demande de financement du projet d'assainissement des eaux dans le noyau villageois dans le cadre d'un programme de financement des infrastructures géré par le Ministère des affaires municipales;
- ⇒ Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (Centre Raoul-Dandurand, bibliothèque, loisirs, camp d'été des jeunes, journal local, école de musique, etc.);
- ⇒ Une révision de la réglementation d'urbanisme avec le souci d'équité;

⇒ Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente;

Je tiens à remercier le travail des conseillers responsables :

Le Comité consultatif de l'urbanisme (CCU), sous la responsabilité de monsieur **Jacques Bégin**, a accompli un travail assidu et exerce une grande vigilance dans l'application de la réglementation d'urbanisme, tout en faisant preuve de beaucoup de diligence. Le Comité consultatif de l'urbanisme se penche depuis quelques semaines sur des modifications réglementaires visant à clarifier certaines notions et réduire les recours aux dérogations mineures. Elles devraient être effectives dès le printemps 2011.

Je tiens également à souligner le travail assidu de la conseillère **Line Bisson**, responsable des **communications**. Elle assume la direction du journal *Le Beau Lieu* avec **Patricia Couture** tout en étant membre du conseil d'administration du journal *Autour de l'Île* publié mensuellement. La nouvelle présentation du journal *Le Beau Lieu* est sa première réalisation. Son prochain mandat consiste à développer un site Internet municipal en lien avec le portrait de la MRC.

Monsieur **Denis Chatigny** était le conseiller responsable de la sécurité publique, des mesures d'urgence et des services d'incendie. Il était également responsable du déneigement. Denis nous quitte après 17 années au service de la municipalité. **MERCI!**

Rappelons que la Sûreté du Québec gère avec succès un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île d'Orléans. Les statistiques montrent que le taux de criminalité et de méfaits est quasi inexistant; cela contribue sûrement à accroître notre tranquillité d'esprit. En 2010, la SQ a porté une attention particulière aux nuisances provoquées par les motos

bruyantes. Deux patrouilleurs du poste de l'Île d'Orléans ont donc suivi une formation spécifique à cette infraction. Au 31 août, 43 constats avaient été émis pour cette seule infraction. La priorité reliée aux motos bruyantes sera reportée en 2011.

Mme Sophie Côté est la responsable de la bibliothèque municipale *La Ressource* et du **Programme de Gestion des Matières Résiduelles**. Elle communique son intérêt pour la famille et l'environnement. De plus, elle a appuyé la responsable du comité des loisirs.

La bibliothèque dessert une clientèle fidèle et contribue beaucoup à la mission culturelle du village. Je tiens à souligner le dévouement des nombreux bénévoles qui, sous la présidence de Mme Lise Paquet, gèrent ce service municipal avec beaucoup d'efficacité et de générosité. Cet oasis de calme et de sérénité vous offre une bonne variété de volumes, dont les plus récentes parutions, plusieurs périodiques et beaucoup de livres pour les plus jeunes.

M. Marcel Laflamme est le responsable des comités d'Infrastructures et d'Embellissement. En 2010, la municipalité de Sainte-Pétronille a effectué les travaux d'entretien nécessaires au maintien de la bonne qualité de ses infrastructures.

Une subvention du programme de partage des revenus fédéraux de la TPS nous a permis de réaliser les projets suivants :

- ⇒ Rues Orléans et Marie-Anne - Installations de dos d'âne permanents;
- ⇒ Rue Genest - Correction du drainage et asphaltage;
- ⇒ Rue Horatio-Walker - Suite de la réfection du mur de soutien;
- ⇒ Rues du Quai et Gagnon - Aménagement paysager;
- ⇒ Mairie - Système de traitement d'eau

La responsabilité des **loisirs** revient principalement à madame **Mireille Morency**. En 2010, elle a continué à améliorer l'offre d'activités communautaires très appréciées des citoyens : une piste de ski de fond d'une longueur d'environ quatorze kilomètres, trois courts de tennis, deux patinoires, un terrain de sports mixtes, un camp d'été pour les jeunes (environ 68 enfants), un module de jeux de plein air pour les enfants ainsi que diverses activités à caractère éducatif, créatif ou social.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché.

Enfin, je tiens à souligner l'attachement de monsieur **Gaston Lebel** à notre communauté. À quelques jours d'avis, il a accepté de sortir de sa retraite pour assurer l'intérim sur le poste de directeur général de notre municipalité. Le processus de sélection d'un nouveau directeur général tire à sa fin et vous en connaîtrez très bientôt le résultat.

Je profite également de cette occasion pour remercier M. **Daniel Laflamme**, employé municipal à temps plein, qui fait un travail hors pair depuis de nombreuses années. Il a été secondé par M. **Marc Bouchard** à titre d'employé occasionnel.

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS

EN 2010*

HAROLD NOËL, MAIRE

- Rémunération	8 238 \$
- Allocation de dépenses (50%)	4 119 \$

Membre du Conseil des maires de la MRC et Préfet-adjoint

- Rémunération	5 475 \$
- Allocation de dépenses (50%)	2 738 \$

JACQUES BÉGIN, CONSEILLER

- Rémunération	3 295 \$
- Allocation de dépenses (50%)	1 648 \$

LINE BISSON, CONSEILLÈRE

- Rémunération	3 295 \$
- Allocation de dépenses (50%)	1 648 \$

DENIS CHATIGNY, CONSEILLER

- Rémunération	2 861 \$
- Allocation de dépenses (50%)	1 430 \$

SOPHIE CÔTÉ, CONSEILLÈRE

- Rémunération	3 295 \$
- Allocation de dépenses (50%)	1 648 \$

MARCEL LAFLAMME, CONSEILLER

- Rémunération	3 959 \$
- Allocation de dépenses (50%)	1 980 \$

MIREILLE MORENCY, CONSEILLÈRE

- Rémunération	3 959 \$
- Allocation de dépenses (50%)	1 980 \$

* La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 3 295 \$. La différence payée provient du supplément alloué pour la responsabilité de pro-maire. La différence est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé cette fonction durant l'année 2010.

Une situation financière saine

En 2010, nous avons respecté la quasi-totalité des engagements budgétaires de l'année qui s'élevaient à 1 180 000 \$ et nous anticipons terminer l'année en équilibre budgétaire.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Ainsi, le village de Sainte-Pétronille n'a aucune dette à long terme et nous n'encourrons donc aucune dépense d'intérêt. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un bon rythme. Je demeure toujours convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les charges qui ont avantage à être partagées*.

Cette année ne sera pas différente des autres, mais il a cependant fallu budgéter une somme additionnelle pour couvrir les frais de remplacement du directeur-général/secrétaire-trésorier et la quote-part pour les projets d'infrastructure.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus est générée par les taxes foncières car nous recevons peu de transferts fiscaux provinciaux. De plus, ayant une marge de manœuvre assez restreinte au chapitre des dépenses, la municipalité doit taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire et éviter l'endettement inutile. L'évaluation foncière totale de la municipalité, qui était de 155 000 000 \$ en 2010 passera à 155 800 000 \$ en 2011.

En ce qui a trait au taux de taxation attribuable à l'administration municipale, nous prévoyons une légère augmentation. Cependant, nous devons tenir compte des dépenses additionnelles incompressibles

ainsi que de celles qui sont hors de notre contrôle (SQ, MRC, CMQ, service d'incendie, service de gestion des matières résiduelles, etc.).

En tenant compte de tous ces aspects, le budget équilibré pour 2011 devrait se situer à 1 250 000\$. Il vous sera communiqué en détail dans un prochain numéro du journal *Le Beau Lieu*. Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fera partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons rigoureux dans l'élaboration des projets. **L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier. De plus, nous souhaitons maintenir le niveau d'endettement à zéro tant que nous n'entreprendrons pas de travaux majeurs.**

Harold Noël, agr.
Maire de Sainte-Pétronille